

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS**



Janvier 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS			
Date d'adhésion au programme	27/07/24	Date d'engagement dans le programme	01/06/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	21/08/2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021 - 2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Janvier 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.2.1 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.1.4 Actions coups de cœur	10
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	11
IV. Synthèse des retours des relecteurs	12
V. Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Groupe Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature	13

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique 56 Rue de Lille, 75007 Paris

Secteurs d'activité

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un groupe public chargé de missions d'intérêt général, soutenant les politiques publiques et le développement économique en France. Elle gère les dépôts, protège l'épargne populaire, finance le logement social et gère les retraites. La CDC est un investisseur de long terme, contribuant au développement des entreprises tout en étant placée sous la surveillance législative. Elle agit dans des domaines clés comme l'emploi, la lutte contre l'exclusion financière et le développement durable.

Chiffre d'affaires

Nombre d'employés

Site web de l'entreprise <https://www.caissedesdepots.fr/>

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise rappelle la création de sa filiale dédiée à la biodiversité dès 2008 : CDC Biodiversité. La CDC s'investit depuis dans des programmes portés par cette filiale : Nature 2050, club B4B+. En 2020, la CDC a rejoint l'initiative Finance for Biodiversity portée par la Commission Européenne.

Fonctionnement interne : L'entreprise contribue financièrement au programme Nature2050, 100% du papier utilisé par la CDC est recyclé ou issu de forêts labellisées, 95% de l'électricité des sites de la CDC est issue de sources renouvelables, 42% des approvisionnements des restaurants d'entreprise sont issus de filières responsables et l'association "Prunel" facilite l'implication des collaborateurs dans la création et l'entretien d'espaces végétalisés sur les toits et terrasses des bâtiments de la CDC.

Gestion d'actifs : La CDC déclare prendre en compte les risques environnementaux lors de ses décisions d'investissement, à travers l'indicateur ESG. Elle indique également intégrer le sujet biodiversité dans le dialogue actionnarial et les votes en assemblées générales (notamment autour des questions de déforestation, d'usage des pesticides, de gaspillage alimentaire, de pollution plastique ou d'impact sur le climat). Enfin, elle cherche à réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'action et d'obligations.

Gestion d'actifs forestiers : L'entreprise met en place une gestion durable des forêts dont elle a la gestion (à travers sa filiale la Société Forestière).

Gestion d'actifs immobiliers : La CDC encourage le respect des labels responsables en matière de constructions immobilières, le respect de la charte chantier vert et la mise en place d'aménagements paysagers favorables à la biodiversité. La CDC impose via ses cahiers des charges, un entretien de l'immobilier résidentiel sans pesticides. Enfin, via le programme Nature2050, la CDC contribue financièrement à compenser l'emprise au sol de ses opérations de construction.

Banque des territoires : La filiale de la CDC a développé et déployé des grilles de cotation extra financières pour ses projets d'investissement intégrant les impacts environnementaux. Elle collabore avec AMORCE à soutenir les collectivités locales dans la gestion durable de l'eau.

En plus de l'engagement de la CDC, plusieurs de ses filiales sont engagées de leur côté : CDC biodiversité, la société forestière et CDC habitat.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

I.2.1 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise

La Caisse des Dépôts indique que ses "principaux impacts sont indirects, ils sont liés aux investissements réalisés dans des projets de différentes nature et aux entreprises dans lesquels la CDC investit". La caractérisation des enjeux externes (entreprises dont la CDC est actionnaire) est prévue au titre de l'action n°8.

Point d'amélioration :

- *Préciser les impacts directs de l'entreprise (à travers ses locaux, ses déplacements, ses achats, etc.) et les leviers d'action associés.*

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	<p>Ce plan d'action concerne l'établissement public Caisse des Dépôts. Les filiales sont encouragées et le cas échéant accompagnées pour porter leurs propres plans d'actions (CDC Biodiversité et la Société Forestière ont déposé des plans d'action au titre de Entreprises Engagées pour la Nature, qui ont été évalués). Il est principalement question des activités relatives au financement d'entreprises via la gestion d'actifs et l'accompagnement des collectivités locales via la Banque des Territoires. Le périmètre concerné est très majoritairement français. Une partie des actifs détenus concerne des entreprises étrangères, principalement en Europe.</p>
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	4
---	---

Nombre d'actions cœur de métier	9	Nombre d'actions complémentaires	3
--	---	---	---

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Atténuation de l'impact de l'emprise au sol des bâtiments de la CDC sur la période 2021-2025 au travers du projet Nature 2050. • 2. Prise en compte des impacts en termes d'artificialisation des sols dans 100% des projets d'investissements de la Banque des Territoires dès 2021. • 3. Réaliser d'ici 2024 la mesure de l'empreinte biodiversité des portefeuilles d'actifs, selon les données disponibles. • 4. Artificialisation neutre sur les portefeuilles d'actifs immobiliers gérés en direct par la CDC à partir de 2021 • 5. 100% des actifs forestiers détenus labellisés PEFC ou FSC, chaque année. • 6. Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles des financements de la CDC, dès 2021. • 7. Lancement d'une offre de conseil et accompagnement à destination des collectivités locales dans leurs démarches de préservation de la biodiversité, dès 2021. • 8. A partir de 2021, dialogue actionnarial sur les enjeux de biodiversité avec les entreprises dont la CDC est actionnaire à raison de 2 secteurs d'activité par an d'ici 2024. • 9. Mobiliser 3Mds d'euro sur 2020-2024 pour financer des projets à impact positif pour la préservation de la biodiversité
-------------------------------	--

Action complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • 1. D'ici fin 2022, organiser 5 sessions de formation aux enjeux extra-financier incluant la biodiversité pour les équipes du front-office de la Banque des Territoires. • 2. Soutien à la recherche sur le lien entre biodiversité et activité économique : Financement de la Mission Economie de la Biodiversité à hauteur de 8M€ pour la période 2020-2024 • 3. Former 100% des gestionnaires d'actifs de la Caisse des Dépôts au sujet biodiversité à horizon 2022.
------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le rapport de la CDC aborde les actions entreprises et fournit une base d'information sur les initiatives en cours.

Points d'amélioration :

- *Détailler davantage les informations fournies pour permettre une analyse complète et claire : nombre de salariés formés, moyens mis en œuvre pour les différents chantiers, montant des investissements analysés avec la vision biodiversité, % des entreprises et collectivités accompagnées....*
- *Préciser les parties prenantes, en identifiant clairement celles qui sont pilotes ou associées aux différentes actions.*
- *Clarifier le périmètre d'application de chaque action, en indiquant si cela concerne l'ensemble de la CDC, certaines filiales, des services particuliers, ou des zones géographiques spécifiques, afin d'en mesurer la portée.*
- *Fournir des informations sur l'état initial, avant la mise en œuvre des actions, pour évaluer la plus-value des actions réalisées et le niveau d'ambition de la CDC.*

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un groupe public français soutenant les politiques publiques et le développement économique. Elle gère les dépôts, protège l'épargne populaire, finance le logement social et gère les retraites. La CDC est un investisseur de long terme, agissant dans des domaines clés comme l'emploi, la lutte contre l'exclusion financière et le développement durable.

La CDC indique que ses engagements préexistants en faveur de la biodiversité sont :

- La création d'une filiale dédiée à la biodiversité (CDC Biodiversité) en 2008
- Un fonctionnement interne à faible impact : 100% de papier recyclé ou issu de forêts labellisées, 95% de l'électricité de sources renouvelables...
- Une gestion responsable de ses actifs :
 - o prise en compte des risques environnementaux via l'indicateur ESG et intégration de la biodiversité dans le dialogue actionnarial et les votes en assemblées générales
 - o réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actions et d'obligations
 - o gestion durable des actifs forestiers via sa filiale la Société Forestière
 - o encouragement au respect des labels responsables en matière de constructions immobilières, de la charte chantier vert et mise en place d'aménagements paysagers favorables à la biodiversité
 - o mise en place de cahier des charges d'entretien de l'immobilier résidentiel sans pesticides
 - o contribution financière de compensation de l'emprise au sol de ses opérations de construction via le programme Nature2050.
- L'intégration de grilles de cotation extra financières intégrant les impacts environnementaux pour les projets d'investissement de sa filiale Banque des Territoires.

La CDC a identifié ses impacts sur la biodiversité et considère avoir des impacts dans les cinq catégories de pressions (changement d'usage des terres, surexploitation des ressources naturelles, changement climatique, pollution et espèces exotiques envahissantes). Les pressions associées à la gestion d'actifs forestiers sont jugées faibles grâce aux pratiques durables mises en place. L'impact des portefeuilles d'actifs sur le changement climatique a été caractérisé, mais les méthodes ne sont pas encore disponibles pour les autres facteurs de pression sur la biodiversité.

La gestion d'actifs immobiliers est le secteur de la CDC qui présente le plus d'impacts sur la biodiversité, notamment au moment de la construction. La CDC limite l'artificialisation des sols par une politique de ciblage de ses investissements sur des terrains déjà artificialisés.

La CDC indique que ses principaux impacts sont indirects, liés aux investissements réalisés dans des projets de différentes natures et aux entreprises dans lesquelles elle investit. Ce plan concerne principalement les activités relatives au financement d'entreprises via la gestion d'actifs et l'accompagnement des collectivités locales via la Banque des Territoires, avec un périmètre très majoritairement français.

Le plan d'action est déployé sur une période de 4 ans (2020-2024). Il cible plusieurs services ou filiales au sein de la CDC :

- Groupe CDC : Réduire l'impact foncier des bâtiments via des compensations versées au programme Nature 2050.
- CDC / Gestion d'actifs immobiliers : Mesurer l'empreinte biodiversité des portefeuilles d'ici 2024 et atteindre une artificialisation neutre à partir de 2021.
- CDC / Gestion d'actifs financiers : Exclure les énergies fossiles non conventionnelles dès 2021, dialoguer sur la biodiversité avec les entreprises et former tous les gestionnaires d'actifs à la biodiversité d'ici 2022.
- Banque des territoires : Intégrer l'impact sur les sols dans 100% des projets d'investissements dès 2021, lancer une offre de conseil pour la préservation de la biodiversité, mobiliser 3 Mds€ pour des projets biodiversité, et organiser 5 formations sur les enjeux extra-financiers d'ici 2022.
- Société Forestière : Labelliser 100% des actifs forestiers détenus en PEFC ou FSC chaque année.
- CDC Biodiversité : Financer la recherche sur le lien biodiversité-économie avec 8 M€ sur 2020-2024.

Les qualités du plan d'action sont :

- La CDC a bien identifié ses dépendances liées à la biodiversité et son plan d'action est cohérent avec ses activités et impacts.
- Le plan d'action est diversifié, répondant aux différents métiers de la CDC et aux principaux facteurs de pression sur la biodiversité.
- Les actions visant la pression d'artificialisation ont un impact direct positif sur la biodiversité. La CDC s'approprie une politique publique à laquelle elle n'est pas soumise directement en matière de ZAN et influence d'autres entreprises pour rehausser leur ambition vis-à-vis de la préservation des habitats naturels.
- Plusieurs actions sont novatrices, comme le développement d'une mission de conseil pour les collectivités locales, des formations et des indicateurs ZAN.
- Le suivi des actions est complet, avec des indicateurs d'avancement, et la plupart des actions ont des objectifs chiffrés.
- Le plan d'action comporte des échéances pour l'atteinte des objectifs, avec une durée de mise en œuvre de 4 ans et des échéances finales en 2024 pour la majorité des actions. Le suivi indique une poursuite ou un renforcement des actions.
- La CDC a effectué des ajustements pour respecter les objectifs fixés et aligner sa stratégie avec le cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal et la norme ESRS E4/CSRD.
- Le rapport de suivi montre que la majorité des actions (9/12) a été amorcée selon les échéances prévues, avec des résultats cohérents par rapport au planning et aux objectifs fixés.
- Le plan d'actions a été élaboré suivant une approche "bottom-up," avec les métiers remontant les éléments et engagements, soutenus par les experts en développement durable du groupe
- Les actions entreprises, telles que la renaturation de surfaces et la réduction de l'artificialisation des sols, indiquent des progrès. Les premiers résultats de baisse de pression sur la biodiversité semblent être du fait des filiales (CDC Biodiversité, Société Forestière).

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action portent sur la précision de l'implication des parties prenantes :

- L'implication de la direction dans la mise en place et le suivi du plan d'action,
- Intégration des collaborateurs, dans la mise en place et le suivi des actions car il semblerait qu'ils aient été consultés en amont mais il n'y a pas d'information sur la poursuite du processus,
- Rôle des parties prenantes externes,
- Fonctionnement du comité de pilotage.

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Distinguer les résultats propres à la CDC (périmètre de l'évaluation) et ceux de ses filiales (CDC Biodiversité et Société Forestière).
- Approfondir les dépendances et pressions directes du fonctionnement de la CDC vis-à-vis de la biodiversité
- Caractériser mieux les pressions et impacts des décisions d'investissement de l'entreprise, notamment sur les 4 autres pressions que le changement climatique
- Intégrer les pressions sur la biodiversité liées à la construction immobilière, au-delà de l'artificialisation, dont l'approvisionnement en matériaux, le transport et les pollutions
- Étendre le périmètre pour inclure les impacts importés sur la biodiversité liés à la création de valeur de ses investissements à l'international.
- Renforcer la coordination interne et développer des partenariats externes pour un suivi et une mise en œuvre plus efficaces du plan d'action.
- Mettre en place des actions plus ambitieuses que les normes actuelles, avec une portée élargie, dans une vision de long terme en cohérence avec la vocation de l'entreprise.
- Renforcer le plan d'action pour qu'il soit à la hauteur du rayonnement de la CDC, exerçant une influence très importante sur le monde économique français.
- Fournir des détails et mettre en place un suivi précis des ressources allouées, quantifier les moyens humains nécessaires, et s'assurer qu'ils sont en adéquation avec les objectifs à atteindre.
- Compléter les indicateurs et objectifs par des indicateurs et objectifs d'impacts renseignant sur l'effet direct sur la biodiversité.
- Détailler et justifier les ajustements mis en œuvre.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

- 2. Prise en compte des impacts en termes d'artificialisation des sols dans 100% des projets d'investissements de la Banque des Territoires dès 2021.
- 3. L'utilisation de la méthodologie bottom-up, les métiers ont fait remonter les éléments de l'état des lieux puis leurs engagements, sous l'impulsion des experts en développement durable du groupe CDC.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Mesurer l'impact sur la biodiversité

- Préciser l'influence de la CDC (financement, actionnariat, conseil) sur le niveau d'ambition des projets en faveur de la biodiversité.
- Exprimer les indicateurs sous forme de ratio pour mieux apprécier le niveau d'effort de la CDC par rapport à l'ensemble de ses moyens et activités.

Fixer des objectifs à long terme :

- Montrer l'évolution du niveau d'effort de la CDC en faveur de la biodiversité depuis l'engagement dans EEN (par rapport à ses activités antérieures).
- Établir des cibles et des trajectoires claires pour la période post-2024 afin de montrer un engagement continu et ambitieux sur le long terme, en cohérence avec la nature de l'entreprise CDC qui finance des investissements durables. Intégrer des projections et des objectifs à horizon 2030 pour aligner le plan d'action avec les grandes initiatives internationales en matière de biodiversité.

Augmenter l'ambition des actions :

- Aller au-delà des normes, comme dans le cas de la labellisation PEFC ou FSC des actifs forestiers.
- Fixer des objectifs plus ambitieux et des actions innovantes pour montrer un leadership en matière de protection de la biodiversité.
- Documenter les résultats des actions entreprises et les comparer avec les meilleures pratiques du secteur.

III.1.2 Complément au plan d'action

Justifier les actions au regard de l'analyse des enjeux biodiversité :

- Hiérarchiser les enjeux biodiversité auxquels la CDC est confrontée et prioriser son intervention sur ses principaux leviers d'action.
- Différencier d'avantage les actions du groupe CDC (vis à vis de ses filiales CDC-B et SF qui ont déjà un plan d'action EEN).
- Ajouter, dans les actions complémentaires, la définition d'objectifs et d'indicateurs de résultats (et non seulement de moyens) démontrant l'impact des actions de formation et de sensibilisation sur le travail des collaborateurs au sein de la CDC.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Impliquer davantage la direction :

- Organiser des réunions régulières de suivi incluant des membres de la direction pour assurer un pilotage efficace du plan d'action biodiversité.
- Désigner un membre du comité de direction ou le directeur général comme responsable de la mise en œuvre du plan d'action.

Renforcer la participation des parties prenantes internes :

- Impliquer systématiquement les collaborateurs dans les réunions de suivi et de mise en œuvre.
- Fournir des détails sur la fréquence des réunions et les initiatives de sensibilisation.

Augmenter la collaboration avec les parties prenantes externes :

- Détailler les collaborations avec les clients, fournisseurs, associations et partenaires scientifiques.
- Organiser des réunions régulières avec ces parties prenantes pour intégrer leurs retours et ajuster le plan d'action en conséquence.
- Documenter et structurer ces interactions pour en assurer la transparence et l'efficacité.

Fournir des informations détaillées sur les moyens mobilisés :

- Détailler les ressources humaines, matérielles et financières allouées pour chaque action.
- Justifier les ajustements réalisés par rapport aux moyens prévus initialement.
- Mettre en place un suivi précis des moyens mobilisés et des résultats obtenus.

Renforcer la communication autour de l'offre aux collectivités :

- Identifier le nombre de conseillers collectivités formés et se donner des objectifs ambitieux pour la formation du plus grand nombre.
- Mettre en place des outils de communication à diffuser aux collectivités.

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury de relecteurs est globalement d'accord avec la conclusion et les justifications mais tient à exprimer certains retours :

Le jury estime que pour aller vers l'exemplarité il conviendrait de donner une vision plus long terme des actions permettant une meilleure compréhension du niveau d'ambition.

Le jury souligne également qu'il conviendrait de quantifier davantage les moyens mis en œuvre et les effets des actions sur les facteurs de pression.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

V. Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Groupe Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Paris, le 27/11/2024,

Droit de réponse adressé à l'OFB par CULOT Marguerite, experte nature du Groupe CDC :

1.2.1. Concernant le point d'amélioration proposé, nous avons réalisé en 2023 une analyse de risques physiques en nous appuyant sur la base de données SBT for Nature. Cette analyse très macro nous a permis de comprendre que les principaux risques de nos portefeuilles étaient dus à leur dépendance aux services écosystémiques liés à l'eau. Nous allons plus loin et sommes en train de travailler à un outil interne d'analyse des risques de transition biodiversité avec un pilote sur les portefeuilles de la BDT en 2025. Cette action sera intégrée dans notre prochaine roadmap EEN 2025- 2027. Par ailleurs, nous avons défini en 2024 une stratégie adaptation au niveau du groupe qui prévoit des engagements visant à accroître notre résilience face aux dérèglements climatiques (notamment en termes d'inondation). Concernant les risques climatiques, nous avons déjà en interne un outil d'analyse des risques climatiques. Les portefeuilles de la banque des territoires sont ainsi screenés dans un objectif de compréhension et de mesure du risque climatique de nos portefeuilles d'actifs.

Concernant le commentaire relatif à l'adaptation des plantations forestières aux impacts du changement climatique, notez que nous soutenons en tant que principal actionnaire de notre gestionnaire d'actifs forestiers, l'adaptation des essences.

Nous soutenons la Société Forestière dans le développement d'actions en faveur de l'adaptation des forêts au changement climatique, afin évidemment d'accroître la résilience des peuplements et de réduire nos risques financiers. Les premières directives internes publiées en 2006 ont été renouvelées tous les 3 à 4 ans pour tenir compte des dernières avancées de la science et des propres retours d'expérience. Depuis 2022, la dernière génération de ces directives propose des actions spécifiquement centrées sur la diversification des reboisements, conduites pour notre compte et de ses autres clients. Afin d'augmenter la résilience future des peuplements qui sont aujourd'hui installés, la Société Forestière a ainsi décidé d'installer au moins 2 essences dans chaque reboisement de plus de 2 hectares, l'essence principale ne pouvant pas constituer plus de 70% des plants installés. Cette mesure est généralisée sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des Landes de Gascogne qui présentent des conditions stationnelles très spécifiques. Sur ce territoire la Société Forestière expérimente néanmoins l'installation de lisières et corridors feuillus en complément du Pin maritime, toujours avec l'ambition de réduire les risques futurs en augmentant sensiblement le niveau de biodiversité des peuplements reconstitués. Engagée pour la nature également, je suppose que la Société Forestière en a déjà fait état.

1.2.2. L'ensemble de nos filiales auront réalisé d'ici fin 2025 une mesure d'empreinte utilisant une même métrique, le MSA, en recourant au GBS ou toute autre outil d'empreinte agréant les différents impacts sur la biodiversité de ses activités et de sa chaîne de valeur. Certaines entités utilisent déjà ou réfléchissent à utiliser en outre des outils de mesure d'empreinte sectorielle (ex : CBSH ou IBL pour le secteur immo et du tourisme). Nous en ferons état dans le prochain plan d'action EEN #2. Concernant les impacts du secteur immo et des actifs immo (la pression changement d'affectation des sols est la plus prégnante vu la composition de notre portefeuille), nous prendrons un engagement de mesure de l'artificialisation dans l'optique évident de réduire notre impact sur ce facteur de pression dans le prochain plan d'action EEN. Nous tendrons vers un objectif ZAN à horizon 2050 afin de nous aligner sur la réglementation française à destination des collectivités avec lesquelles nous travaillons.

1.2.3. Nous indiquerons dans le prochain plan d'action que nous nous inscrivons dans l'objectif no net loss du KM GBF, que nous souhaitons accroître notre contribution en développant des actions positives pour la biodiversité via des actions communes à l'échelle du groupe (SNCR, lancement de foncière, etc.).

1.2.4. Nous analyserons en interne l'empreinte biodiversité d'ici fin 2024 en usant le GBS. Nous aurons donc l'empreinte du fonctionnement interne d'ici là. Nous devrions aller plus loin dans le plan d'action 2025-2027 en indiquant que nous nous inscrivons dans une démarche SBT for Nature.